

**Conférence inaugurale de la
Chaire UNESCO Ethique, Science et Société
« Pour une science ouverte et responsable »
13 juin 2019, Toulouse**

Les facettes et les bornes de la responsabilité du chercheur

Dr Anne Cambon-Thomsen, DR émérite CNRS
anne.cambon-thomsen-AT-univ-tlse3.fr

*UMR 1027, Inserm et Université de Toulouse III
Paul Sabatier*

*Epidémiologie et analyses en santé publique: risques,
maladies chroniques et handicap*

*Equipe: Trajectoire d'innovations en santé : enjeux
bioéthiques et impact en santé publique*

Plateforme sociétale Genotoul »: « Ethique et biosciences



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



• Chaire UNESCO
• en Éthique, Science et Société,
• Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,
• Toulouse, France



La responsabilité du chercheur

- I. Responsabilité dans la conduite de la recherche
- II. Responsabilité vis-à-vis de la société – Dialogue science/société
- III. Responsabilité vis-à-vis des personnes participant aux recherches – le médecin chercheur

I Responsabilité vis-à-vis de la recherche

- Ethique en science: missions de la recherche
- Qu'entend-on par intégrité scientifique
- Quelle est la responsabilité d'un auteur?
- Où commence la fraude?
- Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêt?
- Quels sont les enjeux liés à l'aspect international des recherches?
- Prise en compte des aspects éthiques dans les projets de recherche : ex des projets européens

II Responsabilité vis-à-vis de la société

- Choix des sujets de recherche
- Communication : média, public
- Dialogue sociétal
- Lanceurs d'alerte
- Valorisation
- Exemples d'initiative :
 - le MURS (Mouvement universel pour la responsabilité scientifique) + MURS-IS
 - La plateforme sociétale de genotoul

III Responsabilité vis-à-vis des participants

- La protection des personnes se prêtant aux recherches (textes internationaux et nationaux)
- Les piliers classiques de la bioéthique en recherche :
 - consentement, dialogue,
 - avis extérieur,
 - protection de vie privée,
 - évaluation bénéfique/risque,
 - communication de résultats.

Les missions des personnels de la recherche publique

- « Les personnels de la recherche publique concourent à une mission d'intérêt national qui comprend :
- le développement des connaissances ;
- leur transfert et leur application dans les entreprises, et dans tous les domaines contribuant au progrès de la société ;
- la diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique dans toute la population, notamment parmi les jeunes ;
- la participation à la formation initiale et à la formation continue ;
- l'administration de la recherche ;
- l'expertise scientifique ».

Code de la recherche (Art. L411-1)

Généralités (1)

- Profession de chercheur :
- Historiquement communauté scientifique composée d'individus libres, autonomes, dans tour d'ivoire,
- Recherche a longtemps été une activité quasiment non régulée par la Loi

Généralités (2)

- Taille de la communauté a entraîné sa structuration :
- Institutions formelles (organismes, académies,..) ou informelles (communautés disciplinaires, collèges sans murs,..)
- Argent public en jeu
- Standards de pratiques, de conventions, de publications, de règles du jeu,...

Généralités (3)

- Obéir à ces règles pour devenir un scientifique reconnu par ses pairs,
- Mais règles étaient non écrites, non contraignantes juridiquement,
- Comportement vis-à-vis de ces règles devait montrer que l'on avait :
 - Qualités scientifiques
 - Qualités morales (cohabitation, image externe)

Les conduites déviantes

- Deux sortes de conduite déviante :
 - 1- Atteinte à la vérité scientifique (vrai/faux)
 - 2- Atteinte aux bonnes manières sociales du « club » (bien/mal)
- Les deux peuvent être liées ou cumulées; il y a un continuum et un flou.

REMONTER AUX VALEURS

- Buts des codes : établir des règles pour faire le gendarme mais aussi pour donner confiance à l'extérieur sur le monde de la recherche
- Avant (20ème siècle), normes tacites de fonctionnement du monde scientifique ont été explicitées par un sociologue : Karl Merton en 1942

Normes CUDOS

- Guiding principles in Cudos are:
- **Communalism** entails that scientific results are the common property of the entire scientific community.
- **Universalism** means that all scientists can contribute to science regardless of race, nationality, culture, or gender.
- **Disinterestedness** according to which scientists should not present their results entangled with their personal beliefs or activism for a cause. Scientists should have an arms length attitude towards their findings.
- **Originality** : The claims by researchers must be novel and add something to our knowledge and understanding.
- **Scepticism** : **Scientific scepticism** means that scientific claims must be exposed to critical scrutiny before being accepted

Une préoccupation internationale et nationale et l'entrée de « la société »

- Signes :
 - les conférences internationales sur l'intégrité scientifique depuis ~15 ans
 - La révision de la recommandation de l'UNESCO
 - Les initiatives nationales
 - Dans les organismes
 - Au niveau du ministère (rapport Corvol 2016, OFIS etc.)

Éléments de la déclaration de Singapour (1)

- 4 principes
- **Honnêteté dans tous les aspects de la recherche**
- **Conduite responsable de la recherche**
- **Courtoisie et loyauté dans les relations de travail**
- **Bonne gestion de la recherche pour le compte d'un tiers**

Responsabilités des chercheurs

- « Les chercheurs doivent être conscients du fait qu'ils sont responsables envers leurs employeurs, bailleurs de fonds ou d'autres organismes publics ou privés connexes et sont également responsables, pour des motifs éthiques, envers la société dans son ensemble. En particulier, les chercheurs financés par des fonds publics sont également responsables de l'utilisation efficace et raisonnée de l'argent des contribuables».

Charte Européenne du Chercheur

- L'UNESCO a fait procéder à une large consultation pour actualiser sa Recommandation de 1974. Le texte révisé en 2016, associe la liberté intellectuelle du chercheur à sa responsabilité sociétale et écologique.
- Dans ce contexte le Comité d'éthique du CNRS (COMETS) a publié deux avis en 2018 abordant des aspects de la responsabilité du chercheur :
 - 2018-35. ***LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DANS LA RECHERCHE ACADÉMIQUE***
 - 2018-37. ***QUELLES NOUVELLES RESPONSABILITÉS POUR LES CHERCHEURS À L'HEURE DES DÉBATS SUR LA POST-VÉRITÉ***

LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DANS LA RECHERCHE ACADÉMIQUE

A. Liberté de s'informer et d'informer

B. Liberté de la recherche, financement et évaluation

C. La liberté de la recherche soumise à des considérations politiques.

D. La responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement

1. La responsabilité du choix des sujets et le principe de précaution

2. Le chercheur expert face aux controverses

E. Conclusion : liberté et responsabilité indissociables dans la recherche

RECOMMANDATIONS

A. Liberté dans la recherche académique

B. Concilier liberté et responsabilité

C. Responsabilité face à la société et à l'environnement

La conclusion de l'analyse

-Garantir les conditions et les moyens de la liberté de la recherche; en contrepartie

« Ils doivent être conscients de leurs responsabilités face à la société et à l'environnement, ainsi que de leur rôle dans la construction de la démocratie. Menant une réflexion personnelle ou collective sur les programmes dans lesquels ils sont engagés, ils doivent avoir à la fois la liberté et la responsabilité de s'exprimer sur la fabrique de la science, tout comme sur la réalisation des objectifs relatifs aux biens publics mondiaux. »

Recommandations (extraits):

Concilier liberté et responsabilité

- Responsabilité vis-à-vis de ses collaborateurs et de ceux qui feront usage de ses résultats.
- Obligation de leur fournir des informations claires, et des données fiables et reproductibles.
- Vigilance sur conventions signées, permettant de mener la recherche selon les critères éthiques de rigueur, d'objectivité et d'impartialité.
- Informer le public en ne surévaluant pas la portée des résultats.
- Toujours distinguer les faits établis des opinions personnelles et des projections spéculatives.
- Comme expert, indiquer les marges d'incertitude des résultats.

Recommandations (extraits) :

Responsabilité face à la société et à l'environnement

- Mener en amont de la mise en oeuvre d'un projet, une réflexion sur les retombées des recherches engagées .
- Droit de retrait de recherches qu'il considère à risque
- Protection par les institutions
- **S'opposer collectivement à la diffusion par certains médias de contrevérités lorsqu'elles contreviennent de façon manifeste et évidente à ce que la science permet d'appréhender**
- Résistance aux limites infondées que l'on imposerait de l'extérieur à la liberté de la science. En contrepartie, s'engager à respecter les règles morales et les moratoires décidés par l'ensemble de la collectivité scientifique.

QUELLES NOUVELLES RESPONSABILITÉS POUR LES CHERCHEURS À L'HEURE DES DÉBATS SUR LA POST-VÉRITÉ (COMETS, 03/2018)

« Dans un monde où la vérité scientifique peut être détournée à coups d'études alternatives lancées par des « marchands de doute », où la notion même de vérité ne semble parfois plus pertinente dans le débat politique, ni nécessaire comme soubassement des controverses civiques, et où les défiances à l'égard des instances garantes de l'autorité scientifique se diffusent en profitant de la force de frappe des réseaux sociaux, **quelles nouvelles responsabilités se dessinent pour les scientifiques ?** »

Recommandations (extraits) - 1

- La lutte contre la désinformation, les infox et le détournement de la vérité scientifique, doit être reconnue au sein des institutions de recherche comme une priorité.
- A l'heure de la « post-vérité », les chercheurs ne doivent pas se renfermer mais au contraire mieux assumer et contrôler leur communication vers le grand public.

Recommandations (extraits) - 2

1. Inciter les chercheurs à réagir face aux infox dans leurs champs de compétences respectifs.
2. Organiser les moyens de combattre les infox et la désinformation scientifique.
3. Former les chercheurs à des pratiques de communication efficaces, honnêtes, rigoureuses.
4. Valoriser davantage la diffusion de la recherche et la vulgarisation, dans l'évaluation de l'activité scientifique.
5. Mieux reconnaître, dans le suivi de carrière des chercheurs, leur activité de vérification des résultats.

Recommandations (extraits) - 3

6. Renforcer la formation scientifique des décideurs publics.
7. Participer à l'amélioration des connaissances scientifiques des journalistes.
8. Développer les recherches portant sur la meilleure façon de faire comprendre la méthode scientifique et éduquer à l'histoire des sciences et des controverses.
9. Promouvoir les sciences participatives.
10. Rappeler la responsabilité des experts scientifiques dans l'élaboration de politiques publiques et les décisions.



Merci beaucoup de votre attention